

Droit à l'avortement

La lutte continue

Entre la pénurie de médecins compétents, les pressions pesant sur les femmes et la contre-offensive des "anti", le droit à l'IVG est remis en question en Belgique. - Texte: Nicolas Sohy -

Cela n'est pas arrivé au pays de Donald Trump mais chez nous, en l'espace d'une semaine. Le 21 mars dernier, une polémique éclatait au sujet d'un livret intitulé *La philosophie pour la vie*, adressé à des étudiants de première année en philo à l'UCL. On pouvait y lire: "*La vérité est que l'avortement est le meurtre d'une personne innocente (...). Meurtre particulièrement abject, parce que l'innocent en question est sans défense*". Il était expliqué aux étudiants que l'avortement serait "*plus grave que le viol*". Moins d'une semaine plus tard, une "Marche pour la vie" (voir encadré) rassemblant 1.500 personnes contre l'IVG et l'euthanasie était organisée à Bruxelles. En tête de cortège, Stéphane Mercier, l'auteur du livret. L'université catholique a eu beau se défendre en suspendant son chargé de cours remplaçant et en répétant qu'elle considérait toujours l'avortement comme un droit; l'Église de Belgique a eu beau déclarer publiquement qu'elle considérait le rassemblement des "pro-vie" du dimanche 26 mars comme une initiative strictement privée, ces deux événements doivent interpeller. Car il rappellent à quel point le droit à l'interruption de grossesse, sous ses apparences de consensus aujourd'hui largement majoritaire, est en réalité fragile.

Depuis janvier 2016, l'Organisation des Nations unies reconnaît l'interruption volontaire de grossesse comme un "droit humain". En Belgique, pourtant, l'avortement est encore inscrit dans le → code pénal. Les femmes qui y recourent risquent ainsi "un emprisonnement de un mois à un an et une amende". Certes, la loi prévoit des exceptions. En deçà des douze premières semaines à compter de la conception et pratiquée dans "de bonnes conditions médicales", l'IVG est autorisée. Mais les médecins et les femmes enceintes belges n'agissent donc pas à proprement parler sous le couvert rassurant de la loi. Ils bénéficient d'une dérogation. Soit un terrain juridique plutôt mouvant.

La législation oblige également les médecins à "informer des risques médicaux et à rappeler les possibilités d'accueil de l'enfant à naître", ainsi qu'à respecter un délai de six jours entre la demande et l'opération proprement dite afin de faire mûrir la réflexion. "*Bref, beaucoup d'éléments sont mis en place pour dissuader les femmes de procéder à un avortement*", intervient le docteur Yannick Manigart, gynécologue au CHU Saint-Pierre. C'est pourquoi certains partis politiques (DéFI, PS, Écolo-Groen et sp.a) ont récemment déposé des propositions de lois visant à retirer l'avortement du code pénal. La fin d'une polémique? Plutôt le début. Si la dépenalisation brûle à nouveau les lèvres de ses défenseurs, c'est surtout parce que l'IVG est en danger. Le 9 février dernier, la Chambre a adopté une proposition de loi du MR visant à permettre la reconnaissance paternelle dès le premier test de grossesse. Où est le mal? Cette loi accorderait implicitement davantage de poids au géniteur du fœtus dans la décision de garder l'enfant ou non. Or, plusieurs études démontrent que 20 % des IVG concernent des femmes victimes de violence morale ou physique. Et une telle loi pourrait donner autant de pouvoir aux hommes

Dates-clés

1867

Le code pénal considère l'avortement comme un "crime contre l'ordre des familles et la moralité publique".

1973

Le docteur Willy Peers, symbole du combat pro-IVG, est placé en détention pour avoir pratiqué trois avortements à la clinique provinciale de Namur. Des dizaines de médecins seront ensuite condamnés, puis acquittés en 1981 devant la cour d'appel.

1990

La Chambre vote la loi de dépenalisation partielle de l'avortement. Le roi Baudouin refuse de signer et se place en incapacité de régner.

2012

À cause de la 6^e réforme de l'État, la Commission nationale d'évaluation "interruption de grossesse" perd ses pouvoirs et est de facto dissoute. Depuis, plus aucune statistique sur l'IVG en Belgique n'est disponible.

2017

Le gouvernement propose de nouvelles lois limitant indirectement le contrôle des femmes sur leur grossesse et les dissuadant d'avorter. Le 7 mars, près de 400 personnalités publient le *Manifeste des 350* réclamant la sortie de l'IVG du code pénal. Deux semaines plus tard, ils étaient rejoints par plus de 6.000 nouvelles signataires (www.manifestedes350.be). - N.S.

qu'aux femmes enceintes dans la décision...

Ces inquiétudes ne sont pas que des fantasmes paranoïaques. Après le vote, le CD&V, via son ministre de la Justice Koen Geens, s'est empressé de remettre l'autre grand projet qui pourrait nuire au droit à l'avortement sur la table: l'octroi d'un acte de naissance au fœtus, même lorsque la gestation est interrompue. Dans les associations militantes, l'idée fâche: *"Selon cette proposition de loi, une fausse couche est une naissance et un embryon, un enfant. Si ce texte était voté, ce dogme catholique serait coulé dans le marbre et l'IVG serait considérée comme un meurtre"*, lance la directrice du Centre d'action laïque (CAL) Sylvie Lausberg.

Comment en est-on arrivé là? Le droit à l'avortement n'a en réalité jamais fait l'unanimité en Belgique. Depuis sa dépénalisation partielle en 1990, plusieurs groupes "pro-vie" (ou "anti-choix") soutenus par certains politiques campent sur leurs positions. Jusque dans les universités, donc, au regard de la polémique de la semaine dernière. De plus, en l'absence d'une commission nationale d'évaluation "interruption de grossesse", qu'on attend toujours de voir à l'œuvre, la Belgique est confrontée à un gros vide statistique sur la question (nombre d'avortements réalisés chaque année, quantité de médecins pratiquants, formations, etc.). Le recul du droit à l'avortement n'est pas que politique, il est aussi académique. Les universités du pays disent ne pas avoir de position idéologique sur la question. Mais on constate que seule l'Université libre de Bruxelles propose une formation - non obligatoire! - en "médecine sociale et avortement" avec une approche psychologique et pratique de terrain qui comprend des stages au sein des plannings familiaux. À l'UCL et à l'ULg, l'IVG est enseignée de façon théorique uniquement. *"L'UCL ne prend pas position sur l'IVG. Les étudiants peuvent faire un stage dans un planning familial. La faculté ne le propose simplement pas*

d'emblée. La demande doit venir des intéressés", admet Dominique Vanpee, le doyen de la faculté de médecine de l'UCL. Un médecin diplômé de l'université catholique confirme: *"On nous apprend que l'avortement est légal jusqu'à 12 semaines. Après, si le bébé n'est pas viable ou qu'il a de graves problèmes de santé, on peut provoquer l'interruption médicale de grossesse, mais on doit apprendre les méthodes sur le tas"*.

Faute de combattants

C'est d'autant plus problématique que les derniers médecins à l'origine du combat pour l'avortement sécurisé atteignent l'âge de la retraite. Or, indique Dominique Roynet, médecin au planning familial de Rochefort et initiatrice du cursus spécialisé de l'ULB, seuls *"trois ou quatre étudiants sont diplômés chaque année dans cette filière"*. Cela suffirait à remplacer les médecins dans les centres extra-hospitaliers. Faute de statistiques, elle ne se risque pas à diagnostiquer la pénurie nationale, notamment dans les hôpitaux et les instituts privés. Yannick Manigart évoque une autre explication à cette pénurie: le manque de motivation des gynécologues. En Belgique, "la grande majorité" des interventions seraient réalisées par des généralistes. *"Les gynécologues sont pourtant supposés mieux connaître cette partie de l'anatomie et sont plus aptes à réagir en cas de complications, regrette le médecin du CHU Saint-Pierre. La profession a cru que le combat de l'IVG était gagné. Elle s'est du coup concentrée dans d'autres domaines plus importants à ses yeux, comme la fécondation in vitro. L'avortement et la contraception sont pourtant la base de la gynécologie. Selon moi, c'est un devoir d'y procéder, même si ce n'est pas le plus agréable à faire. Je constate cependant que les jeunes s'en sont détachés."*

Au nom du principe légal de la "clause de conscience", les médecins ont effectivement le droit de refuser de procéder à une interruption volontaire de grossesse. Dans certains hôpitaux, notamment ceux de l'UCL, l'avortement n'est ainsi pas ou peu pratiqué. Au point que dans les régions les plus reculées

du pays, il faut parfois des semaines pour obtenir une consultation. Or, pour les femmes enceintes, le temps passe extrêmement vite. Plutôt que de refuser, observe Dominique Roynet, certains médecins tenteraient aussi de dissuader les candidates à l'IVG. Frédéric peut en témoigner. Ce Bruxellois se souvient des manifestations auxquelles il a participé, du haut de ses 12 ans, avec sa mère, marchant au milieu des pancartes et d'une majorité de femmes réclamant le droit de se réapproprier leur corps. Il est aussi conscient du tabou persistant autour de l'avortement. Ce non-dit, cette impression de transiger la morale, Frédéric l'a encore ressenti très récemment. Son épouse est tombée enceinte trois mois après avoir accouché de leur deuxième enfant. Elle ne se sentait pas capable d'assumer ce troisième bébé et, après de longues discussions avec son mari, ils décident d'interrompre cette grossesse.

Une proposition de loi reconnaissant la paternité dès le test de grossesse vient d'être votée. Bientôt, les fœtus pourraient aussi avoir un acte de naissance.

Le couple est conscient de sa chance. Ils peuvent se permettre d'aller dans une clinique, d'être accueillis par un personnel qualifié, d'avoir un soutien moral et un remboursement partiel grâce à la mutuelle. Pourtant, rien ne se passe facilement. Le médecin qu'ils consultent leur fait écouter le cœur du bébé "totalement viable", contre leur avis, pour savoir s'ils sont "bien sûrs de leur décision". Ces pratiques sont relativement courantes en Belgique, dans une société encore portée par les valeurs du catholicisme. *"Les femmes n'arrivent pas toujours dans des centres ou des hôpitaux où l'avortement est un droit acquis, du coup il y a recours à ce genre de "méthodes" pour essayer de les dissuader"*, constate Fabienne Bloc, travailleuse psychosociale en planning depuis les années 90. En ces lieux, les médecins, choisis pour leur militantisme, se garderaient de donner des leçons. La preuve à "Aimer à l'ULB". *"Chez nous, on pratique des échographies en cas d'IVG, mais l'écran est retourné et le son est coupé."* Cécile Laurent y est psychologue. *"Cela ne sert à rien de culpabiliser les jeunes femmes qui viennent pour un avortement,*

elles le sont déjà assez." →

→ Si certaines patientes sont bien au courant de leur situation, d'autres ont parcouru la Toile et s'inquiètent. *"Il y a toujours un fond de culpabilité, parce que si l'on tombe enceinte, c'est que quelque chose ne s'est pas passé correctement côté contraception. Un sentiment qui s'exacerbe en cas de croyances religieuses."* Le rôle ici est d'accompagner, de conseiller et d'écouter.

Personne ne souffre

L'an dernier, sur 385 rendez-vous pris du côté d'Aimer à l'ULB pour une IVG, 21 femmes ont finalement décidé de mener leur grossesse à terme. Entre le manque de praticiens et ceux qui souhaitent dissuader les femmes d'aller au bout, certains médecins peu scrupuleux n'hésitent pas à faire leur trou, dont un gynécologue qui pratique à la clinique Louise et qui facture 650 à 700 € l'intervention. C'est d'ailleurs le premier résultat référencé sur Google quand on recherche "IVG Bruxelles". Pour lui, c'est devenu un business alors que l'avortement dans un planning familial coûte 3,50 € si l'on est en ordre de mutuelle.

Perdues, certaines femmes décident d'interrompre leur grossesse à la maison, en commandant des médicaments sur Internet. *"C'est extrêmement dangereux. Ces pilules risquent d'engendrer des problèmes de fertilité"*, ajoute Fabienne Bloc, du Groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant des avortements. Mais, quand il est suivi, l'avortement médicamenteux est sans risque. *"Les femmes doivent prendre deux médicaments. Un pour détacher la grossesse et un autre pour provoquer une fausse couche. Quand la gestation est inférieure à 8 semaines, le taux de réussite est de 98 %"*, continue Yannick Manigart. *"Cela ne comporte pratiquement aucun risque pour la mère, seulement une possible hémorragie. Cela n'est pas grave, mais peut nécessiter un transfert vers un hôpital. C'est pourquoi il est important d'être suivie par un médecin. Les complications sont très rares..."* L'avortement

médicamenteux ne risque pas non plus de nuire à une éventuelle grossesse ultérieure. Pas plus que l'IVG par aspiration dont les risques sont également extrêmement faibles en deçà de douze semaines. Et, en fait, même au-delà...

Cette limitation n'a pas été déterminée par des raisons médicales, mais pour éviter les interruptions de complaisance au moment d'apprendre le sexe du bébé. Pas de risque non plus de voir le fœtus souffrir. Certes, il peut répondre à des images, des sons et des odeurs grâce à des réactions produites par les parties primitives du cerveau qui ne sont pas liées à la conscience. Par conséquent, le fœtus ne peut ressentir la douleur consciemment avant au moins une bonne vingtaine de semaines...

C'est pourquoi, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, le délai légal monte jusqu'à 22 semaines. Du coup, les plannings familiaux belges s'organisent pour envoyer les jeunes femmes qui désirent se faire avorter passé 12 semaines de l'autre côté de la frontière. Un voyage qui a un coût, évidemment, et qui n'est plus remboursé par la mutuelle. Pourquoi, chez nous, le curseur est-il bloqué depuis 27 ans? La réponse est juridique. *"On estime qu'au-delà de 24 semaines, le bébé est prématuré et on ne parle plus de fausse couche"*, détaille Dominique Roynet. *"En cas d'avortement, on fait ainsi croire aux femmes qu'elles "ruent" leur bébé prématuré. Or, ce n'est pas le cas. Cette limitation n'émane que d'une prétendue éthique qu'on veut nous imposer et qui accentue la culpabilisation des femmes."* Et Fabienne Bloc de conclure: *"Si de nombreuses parties d'Europe continuent de régresser, il faut tout faire pour que notre pays, au contraire, montre la voie. La femme n'est pas un être faible à qui l'on doit dicter ses choix. Notre société est encore bien trop patriarcale, quoi que l'on en dise".* ✱

ANTI-AVORTEMENT, QUI SONT-ILS?

En Belgique, les "pro-life" ont changé de profil.

Encadrée par une poignée de scouts à l'uniforme tiré à quatre épingles, la petite foule très familiale progresse face à l'église Notre-Dame du Sablon et porte banderoles, ballons blancs et quelques roses. Ce 26 mars dernier, la March4Life organise son rassemblement et mobilise une très grande majorité de catholiques pratiquants. Leur but? Abolir la législation qui dépénalise l'avortement avant 12 semaines de gestation. Pour soutenir leur cause, ils évoquent le "syndrome post-abortif" dont souffriraient les femmes après une IVG. Une détresse qui s'explique pourtant moins par un éventuel contre-coup d'ordre physique que par le tabou qui entoure encore l'avortement et les tentatives de dissuasion de l'entourage. Leur plaidoyer contient également le risque d'"infertilité post-abortive", un argument lui aussi complètement abusif. Quand il ne s'agit pas de pseudo-témoignages aberrants concernant des avortements réalisés "un jour avant la naissance, parce qu'il manque un doigt à l'enfant". Les organisateurs de cette marche ne se considèrent pas comme des ultraconservateurs, au contraire. Ils veulent faire évoluer leur image, sortir du cercle catholique pour concerner un maximum de gens "comme eux". Une jeunesse bien-pensante qui se gargarise à la fois de l'arrivée de Trump au pouvoir aux USA et qui évoque les travers du business qui se crée autour de l'avortement. Un business qui serait pourtant bien plus lucratif si l'IVG était interdite. - Marie Frankinet



La législation sur l'avortement dans le monde

Les dangers de l'IVG sur Internet

• Le témoignage complet de Cécile

www.moustique.be

Quand ça n'arrive pas qu'aux autres

Elles ont choisi l'avortement parce qu'en Belgique elles en ont le droit. Un acte nécessaire, mais loin d'être anodin. Elles témoignent. - Texte: Marie Frankinet -

Descendre dans la rue pour s'insurger, ce n'est pas vraiment le truc de Charlotte. Elle se justifie en mentionnant une timidité exacerbée. Elle ne se voyait pas non plus expliquer son expérience à son entourage, par peur de l'image que cela pourrait renvoyer d'elle. →

→ *"J'aurais été classée dans la catégorie de "celles qui se sont fait avorter", c'est inévitable, et je n'ai pas envie que l'on me mette dans une case."* Pourtant, elle a beaucoup de choses à raconter à propos de son IVG. Elle en a parlé à deux amies, très proches, et c'est tout. *"J'étais énervée, profondément marquée par cette intervention. J'avais besoin d'évacuer et étrangement de comprendre si j'avais le droit d'être en colère."*

L'an dernier, la jeune femme, qui se tordait de douleur après une interruption de grossesse, s'est vu répondre par l'infirmière la pressant de libérer les lieux *"qu'elle réfléchirait la prochaine fois avant d'écartier les jambes"*. Elle trouve son exutoire dans un site Internet, une plate-forme Tumblr nommée "Paye ton IVG", qui fait écho aux nombreuses pages similaires comme "Paye ta shnek" ou "Paye ton couple" créées pour dénoncer le sexisme ordinaire. On y compte des centaines de témoignages de femmes, dont celui de Charlotte, qui dévoilent en quelques lignes leurs expériences face à l'IVG.

Une initiative qui en rappelle une autre lancée sur les réseaux sociaux aux États-Unis en 2015 et parée du hashtag #ShoutYourAbortion, soit littéralement #CrieTonAvortement. Un mouvement né pour libérer la parole des femmes grâce à l'initiative d'Amelia Bonow, une citoyenne qui a voulu gommer le tabou autour de l'avortement en racontant son expérience sur sa page Facebook, spécifiant qu'elle ne regrettait en rien son acte et que cela s'était bien passé. Elle y déplore également le fait que l'IVG soit toujours abordée *"avec tristesse, honte ou regret"*. Très vite, son message se diffuse et les témoignages pleuvent. Elles sont des centaines, des milliers à vouloir exprimer leur vécu. Pour certaines, c'est la première fois qu'elles l'évoquent. Des messages qui sont souvent accompagnés de commentaires haineux et culpabilisants. Pourtant, cette prise de

parole est essentielle: dans un monde où l'on compte 43,8 millions d'avortements par an, la honte n'a pas sa place.

Cécile, la petite trentaine, confesse qu'elle n'a parlé de son expérience qu'à *"très, très peu de gens"*. Elle a appris sa grossesse lors d'un rendez-vous gynécologique de routine, après un test effectué parce qu'elle avait un léger retard de règles. Tout de suite, elle sait qu'elle ne veut pas, ne peut pas se permettre d'avoir un enfant. Elle est encore aux études, elle est jeune, elle dépend de ses parents et elle n'est pas en couple avec le géniteur.

Dans la douceur

La gynécologue la renseigne: elle doit prendre rendez-vous avec une psychologue et revenir six jours plus tard, pour prendre le temps de réfléchir à sa décision. *"J'ai été extrêmement bien accompagnée, tout s'est passé dans la douceur et dans l'explication."* Cécile, qui est enceinte de moins de deux mois, a deux options devant elle: soit l'avortement médicamenteux, soit "l'aspiration" du fœtus. Elle choisit la seconde option, plus efficace. *"On m'a dit que dans certains cas, l'IVG par médicaments pouvait rater, et je ne voulais pas prendre ce risque. La seule chose problématique, c'est qu'en cas d'intervention clinique, il y a un plus long délai d'attente. Il faut donc rester enceinte plus longtemps."*

Des années plus tard, la Liégeoise ne regrette en rien son choix. Pourtant, elle ne minimise pas l'intervention: cela n'a pas été évident à vivre, il lui a fallu quelques mois pour comprendre les implications de sa décision. *"Je me suis sentie assez mal pendant des semaines, j'ai même eu une phase où je pleurais quand je voyais un enfant."* La jeune femme explique que ce passage à vide était surtout dû au manque de compréhension de la part de l'homme qui l'avait mise enceinte. *"Il faisait comme s'il n'était pas concerné et que ce n'était rien."*

Mais aujourd'hui, je sais que ma vie n'aurait pas été la même et je suis complètement sereine.” Elle ajoute: *“Ce qui m'exaspère, par contre, c'est d'entendre certaines conversations d'amis qui ne sont pas au courant et qui stigmatisent l'avortement comme si cela n'arrivait que dans les milieux précarisés. Non, tomber enceinte sans le vouloir, ça peut arriver à n'importe qui, dans n'importe quelle sphère sociale. Il suffit d'une fois. Et pourtant, j'avais pris la pilule du lendemain”.*

Un oubli de comprimé, un préservatif qui se déchire, une erreur de calcul... La contraception a ses failles. À ce sujet, Fabienne Bloc, du

GACEHPA, a beaucoup de choses à préciser, notamment en ce qui concerne les polémiques qui entourent la prise de pilule depuis quelques années. *“Résultat, de nombreuses jeunes femmes ont décidé de ne plus la prendre, mais n'ont pas forcément recherché un autre moyen de contraception comme le stérilet ou l'implant.”* Les grossesses non désirées ont donc augmenté. *“Elles se sont simplement dirigées vers des méthodes plus naturelles, comme le retrait. Mais évidemment, ce n'est pas fiable à 100 %. Aucune méthode ne l'est, d'ailleurs.”* On constate donc une augmentation des IVG dans la tranche des jeunes adultes, de 25 à 30 ans. *“C'est globalement la tranche la plus confrontée aux avortements. Le début de la vie d'adulte, la fin des études, sans trop de certitudes mais avec une meilleure connaissance de son corps et de ses droits.”*

Mesurer sa chance

L'histoire de Florie correspond aux statistiques. À 27 ans, elle s'est rendu compte qu'elle était tombée enceinte. *“C'est comme si mon corps me le criait, il y avait quelque chose de changé. J'ai tout de suite compris.”* Hors de question de mener cette grossesse à terme: depuis quelques mois, elle a décidé de quitter son conjoint, dont elle ne supporte plus les accès de colère. *“Je ne voulais pas d'un enfant avec lui, point à la ligne. C'était inenvisageable.”* Elle se rend dans un planning familial et opte pour l'IVG

médicamenteuse. Sans même en parler à son compagnon d'alors.

Florie raconte son expérience avec une certaine distance. *“J'en garde un mauvais souvenir, c'est loin d'être un moment agréable: je signe des documents, ensuite je prends une pilule à la clinique, puis une deuxième le lendemain, chez moi. J'avais pris congé au boulot, et heureusement d'ailleurs. Je ressens une forte gêne, je me suis sentie très nauséuse. Et puis est venu le moment de l'avortement en tant que tel. J'ai eu des contractions et extrêmement mal. Après, cela dépend d'une personne à l'autre... Au bout d'une vingtaine de minutes, j'ai “expulsé” le fœtus. On ne m'avait pas expliqué ce passage-là, le fait de voir un embryon dans les toilettes, c'est assez dur mentalement. Même si, d'une façon ou d'une autre, c'est une manière très crue de constater que l'IVG s'est déroulée correctement.”*

La jeune femme termine en précisant qu'elle mesure tout de même la chance d'avoir pu faire ce choix, face à d'autres qui, en Pologne par exemple, auraient dû dépenser une somme folle et risquer l'avortement “maison”. *“Si c'était à refaire, je signerais à nouveau. Ou disons que je ferais tout ce qui est en mon pouvoir pour ne plus jamais me retrouver dans une telle situation.”* ❖

Alors que Charlotte doit libérer sa chambre d'hôpital, l'infirmière lui demande de “réfléchir la prochaine fois avant d'écartier les jambes”.

IVG nulle part

De la Hongrie à l'Espagne en passant par la Pologne, de nouveaux projets visent à repénaliser l'avortement en Europe. Aux États-Unis, Donald Trump a placé ce droit constitutionnel dans sa ligne de mire. - Texte: Nicolas Sohy -

Vous pensiez que le droit à l'avortement était définitivement acquis? Vous aviez tout faux. Depuis plusieurs années et plus encore ces derniers mois, de nombreux pays occidentaux s'opposent aux interruptions volontaires de grossesse. Aux États-Unis, Donald Trump le fait de façon très concrète. C'est la mine déterminée qu'il a signé, sur un cliché pris dans le bureau ovale entouré de ses sept plus proches collaborateurs, un décret interdisant le financement des ONG américaines et internationales soutenant l'avortement. D'un coup de stylo, le président a ainsi mis un terme aux programmes de santé de reproduction et de planification familiale qui ont sauvé 27 millions de femmes dans le monde en 2016.

Heureusement, certains États font de la résistance. Plusieurs pays, dont la Belgique, ont annoncé leur intention de "contrebalancer" la perte de revenus des ONG. Mais Trump a aussi promis aux lobbies évangélistes de tout faire pour limiter l'IVG. Il s'est pour cela entouré de hauts responsables ouvertement hostiles à la pratique, dont le vice-président Mike Pence. Il a aussi nommé un juge anti-IVG à la Cour suprême afin d'instaurer, selon ses dires, "un nouveau rapport de force à la haute juridiction qui pourrait déboucher automatiquement sur l'annulation de l'arrêt *Roe v. Wade*". Celui-là même qui reconnaît l'interruption de grossesse comme un droit constitutionnel aux États-Unis depuis 1973.

Ce qui est plus inquiétant encore, c'est que ce combat anti-avortement n'est pas cloisonné à l'autre côté de l'Atlantique. En Europe, il est présent partout, de la Hongrie à l'Irlande du Nord, qui interdit même l'IVG en cas de viol. Que l'Union européenne ait émis depuis 2003 plusieurs recommandations en faveur de l'IVG n'y change rien. Ainsi, à Malte et en Andorre, il est strictement interdit. En Hongrie, en Roumanie, en Espagne... les partis travaillent ouvertement sur des projets visant à repénaliser l'avortement. Mais la plus grosse frayeur est récemment venue de Pologne.

Fruit d'un compromis entre l'Église et l'État en 1993, l'IVG n'y est autorisée qu'en cas de viol ou d'inceste, de graves pathologies du fœtus et de risques avérés pour la vie ou la santé de la femme enceinte. Fin 2016, un projet de loi visait à supprimer ces exceptions. Sous le slogan "La fête est finie", plusieurs organisations féministes sont descendues fin 2016 dans les rues pour exprimer leur effarement. Elles ont finalement obtenu gain de cause. Gagner cette bataille n'a toutefois pas mis fin à la guerre. Les femmes polonaises galèrent encore pour interrompre leur grossesse et sont souvent amenées à le faire clandestinement ou dans des cliniques slovaques, allemandes ou autrichiennes.

Même dans les pays où l'avortement n'est pas en tant que tel remis en cause, la réalité du terrain met de facto des bâtons dans les roues des femmes. En Italie, 80 % des médecins refusent de le pratiquer en revendiquant une "clause de conscience" laissant à chaque professionnel le soin de se positionner individuellement sur la question. En France, de nombreux plannings familiaux et associations dénoncent les fermetures de centres

pratiquant l'IVG. Même en Suède et en Finlande, plus libérales sur le sujet, les tentatives d'attaques contre l'IVG sont récurrentes...

Perte de libertés

Ainsi, selon l'institut Guttmacher basé à New York, entre 1990 et 2014, le taux d'avortement dans les pays développés est passé de 46 à 27 pour 1.000 femmes âgées entre 15 et 44 ans. Cela est en partie dû à une meilleure accessibilité aux moyens de contraception, mais pas seulement. Comme le rappelle Valérie Lootvoet, sociologue et directrice de l'Université des femmes, la sexualité n'est pas une activité raisonnable: "*La preuve est que même des médecins ou des travailleuses sociales tombent parfois enceintes sans le vouloir alors qu'elles sont au cœur de la problématique. De plus, aucun moyen de contraception n'est efficace à 100 %.*" Dans ses conclusions, la chercheuse de l'institut Guttmacher Gilda Sedgh rappelle aussi

que 80 % des grossesses non désirées se produisent chez des femmes qui n'ont de toute façon pas accès aux méthodes modernes de contraception à cause d'une précarité économique, sociale ou familiale.

Ce recul serait plutôt politique. *“La régression du droit à l'avortement est symptomatique d'une société antilibérale, termine Mark Hunyadi, philosophe social à l'UCL. Les libertés demandent une réflexivité, une remise en question continue. Les réseaux sociaux nuisent à cela. Les Occidentaux ont pris l'habitude d'adopter des comportements pulsionnels. Quand on regarde une vidéo sur Internet, on dit si on aime ou pas. On pense détenir la vérité. Le problème est que cela s'institutionnalise jusqu'au sommet des États. Donald Trump en est l'illustration parfaite. Alors, certains de ces antilibéraux sociaux veulent décider pour les autres, comme s'ils possédaient la vérité absolue. Cela ne peut durer qu'un temps, car le coût en termes de paix sociale, de souffrance individuelle et de bien-être est énorme. Les mouvements féministes et les défenseurs des libertés et de la démocratie réagissent déjà. C'est pourquoi le populisme vit, je le crois et je l'espère, ses derniers mois.” **

En Italie, 80 % des médecins refusent de le pratiquer en revendiquant une “clause de conscience”.

ET DANS LE RESTE DU MONDE?

Seulement 39,6 % des femmes dans le monde ont pleinement accès à l'avortement. Conséquence directe: plus de 21 millions d'avortements clandestins sont pratiqués chaque année, engendrant près de 47.000 décès. En Amérique, le Salvador, le Honduras et la Colombie interdisent totalement l'IVG sous peine de prison. En Afrique, seuls le Malawi, la Tunisie et l'Afrique du Sud l'autorisent sans restriction. En Asie et en Europe orientale, la Turquie planche sur une interdiction après 4 semaines de grossesse seulement. La Corée du Sud, l'Iran et l'Irak, notamment, limitent également ce droit humain. Par contre, en raison des politiques de limitation d'enfants, l'avortement est tout à fait légal en Chine depuis les années 70.